

ARRETE N° 37/2024/AT

ARRETE DU MAIRE

Le Maire déléguée de LIVAROT, commune historique de Livarot-Pays d'Auge.

VU la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-4,

VU les articles R 411-8 du Code de la Route,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 4 Novembre 1967.

VU les arrêtés subséquents portant sur la modification ou de révision des parties 1 à 8 du livre 1 de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 Février 1988,

VU la demande de Monsieur MARTIN Laurent de la société Martin Constructions qui se trouve au 4 rue des pruniers 61120 VIMOUTIERS.

CONSIDERANT QUE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE MODIFICATION ET DE RAVALEMENT DE LA FACADE DU CREDIT AGRICOLE QUI SE TROUVE AU 22-24 RUE DU GENERAL LECLERC A LIVAROT 14140 LIVAROT-PAYS D'AUGE, IL Y A LIEU D'AUTORISER L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU DEMANDEUR DEVANT CET ETABLISSEMENT ET DE REGLEMENTER LE STATIONNEMENT.

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans le cadre de travaux de modification et de ravalement de façade, le stationnement sera interdit devant le Crédit Agricole qui se trouve au 22-24 rue du Général Leclerc à Livarot **du Mercredi 6 Mars au Mardi 7 Mai 2024.**

ARTICLE 2 : Des barrières de type « HERAS » seront installées par le demandeur pour matérialiser la zone concernée par les travaux.

ARTICLE 3 : L'entreprise Martin constructions s'engage à installer une signalisation réglementaire pour la sécurité des piétons.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie,
- Monsieur le Chef de Police Municipale.
- Au demandeur.

Fait à LIVAROT , le 05 Mars 2024
Le Maire déléguée, Vanessa BONHOMME

